

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

Commission Espèces-Habitats

AVIS

Date :
4 juin 2015

Objet : **Modification des contours des ZNIEFF de type 1 et 2 de la Vallée du Sarthon.**

Vote : **Avis favorable avec réserve**

La ZNIEFF de type 1 de la Vallée du Sarthon n° 52001524 (ex : n° 30960000 inscrite en 1994) se situe au nord-est de la Mayenne et pour partie sur le département de l'Orne (Région Basse-Normandie).

Elle est constituée de la superposition de la ZNIEFF de type 2 n° 250002602 et la ZNIEFF de type 1 n° 250012338 revue en 2010 par la DREAL Basse-Normandie. Ceci constitue une anomalie que le Muséum National d'Histoire Naturel a mis en évidence lors d'un contrôle SIG. Les deux DREAL ont été mandatées pour y remédier.

Pour homogénéiser les différents zonages, la DREAL Pays de la Loire, en accord avec la DREAL Basse-Normandie, propose donc les modifications suivantes :

- La fiche 52001524 (ex 30960000) sera supprimée et le contenu sera intégré dans la fiche ZNIEFF de type 1 de la Basse-Normandie n° 250012338 à savoir :

- les données de la fiche qui ne figureraient pas dans la fiche n° 250012338

- le zonage repris et mis à jour pour la partie mayennaise.

- La ZNIEFF de type 2 de Basse-Normandie n° 250002602 sera étendue pour la partie mayennaise au nouveau périmètre de la zone de type 1 n° 250012338.

Le périmètre de la ZNIEFF de type 1 n° 250012338 (département de la Mayenne) sera revue en s'appuyant sur le pSIC (proposition de Site d'intérêt Communautaire) pour être, autant que possible, en phase avec le principe de délimitation appliqué dans l'Orne. Quelques réajustements sur des petits tronçons ou la délimitation ne correspond plus à une réalité de terrain seront nécessaires (Constructions, terres labourées ou prairies temporaires). Les cartes d'alerte flore du Conservatoire Botanique National de Brest permettront de prendre en compte la présence l'Osmonde royale (espèce protégée départementale), en particulier dans la partie sud.

Les enjeux du pSIC coté Mayenne, à savoir les zones aquatiques à Chabot fluviatile, Lamproie de planer, Mulette perlière et les zones humides utilisées par l'Agrion de Mercure seront prises en compte dans la nouvelle délimitation.

Cette proposition finalisée sera transmise à la DREAL Basse-Normandie pour être soumise au CSRPN puis ensuite au MNHN.

La commission Espèces-Habitats émet un avis favorable sous réserve de vérification des périmètres auprès du Parc Naturel Régional Normandie-Maine (parties identifiées hors pSIC situées au sud au niveau du Moulin de Trotté et identifiées comme Zone rouge sur la carte d'alerte du CBNB pour présence d'une plante protégée).

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.

L'animateur de la commission « Espèces-Habitats » du CSRPN

Jean-Guy ROBIN